



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale de la performance
économique et environnementale des
entreprises

Le Plan de relance,

et son volet « Forêt »

Les mesures du volet « Forêt-bois » du plan de relance : 200 M€

- 150 millions d'euros pour aider les propriétaires forestiers, publics et privés, à renouveler et à diversifier leurs forêts pour garantir la résilience des écosystèmes forestiers dans le contexte du changement climatique en orientant la sylviculture vers le développement du bois d'œuvre. La reconstitution des forêts du grand quart Nord-Est de la France gravement affectées sous l'action des scolytes fera l'objet d'une action ciblée :

-> Objectif : 45 000 hectares de forêts, améliorées, adaptées, régénérées ou reconstituées, avec environ 50 millions d'arbres

- 50 millions d'euros pour :

- Aider la production de graines et plants :

-> Objectif : assurer l'approvisionnement des chantiers de plantation et investir pour le futur dans les vergers à graines.

- Procéder à l'acquisition d'une couverture de données LiDAR à haute densité :

-> Objectif : disposer d'une connaissance et d'une description plus fine et complète des peuplements, à l'échelle de la parcelle, sur les zones à enjeux forestiers.

- Soutenir l'investissement industriel :

-> Objectif : moderniser la première et seconde transformation du bois et développer la construction bois

Conditions générales de déploiement

- Identifier les leviers et les freins pour réussir le déploiement de ce dispositif inédit pour la filière forêt-bois :
 - Utilité d'une remontée de propositions par les acteurs de la filière
 - Valorisation des travaux de la feuille de route pour l'adaptation des forêts au changement climatique
 - Mise en place d'une communication/information au plus près des bénéficiaires potentiels, notamment des propriétaires forestiers
- Disposer des supports juridiques pour asseoir les dispositifs

-> **Objectif : faire simple, efficace et rapide**

Conditions générales de déploiement (fin)

- Organiser la concertation avec les acteurs de la filière, en particulier :
 - sur les dispositifs « reboisement » et « graines et plants »
 - sur le soutien à l'industrie.

Des réunions conduites fin septembre/ début octobre. Des contributions encore attendues.

-> Objectif : - lancer les premiers appels à projet relatifs aux dispositifs « amont » dans des délais permettant aux acteurs de candidater dès mise à disposition des crédits du plan de relance, et en tenant compte des périodes de plantation

Détail du dispositif « Graines et Plants »

Objectif

- Volet 1 – Financer par le biais de subventions des investissements permettant la modernisation et le développement des entreprises de la filière graines et plants pour améliorer les capacités de production et de plantation, et les sécuriser en diminuant les risques liés aux impacts du changement climatique
- Volet 2 – Investissements pour le renouvellement des vergers à graines de l'Etat

Mise en œuvre

- Volet 1 – Appel à projets
- Volet 2 – Convention avec l'ONF

Dispositif en cours de construction

Attente des contributions des professionnels sur les besoins (retours attendus semaine prochaine).

Détail du dispositif « Renouvellement des peuplements » - forêts communales et privées

Bases réglementaires

- Régime SA 41595 partie A
- Régimes à notifier à la Commission européenne / dans l'attente régime de minimis

Peuplements cibles

- Peuplements « sinistrés » (notamment scolytes)
- Peuplements vulnérables
- Peuplements pauvres (dans un objectif d'atténuation du changement climatique)

Objectif

- Adaptation au changement climatique (divers itinéraires sylvicoles)
- Critères simples

Taux d'aide : 40 à 80% [à l'étude]

Procédure de simplification : Barème AMELIO

Détail du dispositif « Renouvellement des forêts domaniales - ONF »

- Mêmes peuplements cibles
- Convention avec l'ONF

Détail du dispositif « Soutien à l'industrie de transformation du bois »

- Participation au tour de table financier du Fonds Bois III
- Dispositif d'aides aux investissements des entreprises de première transformation du bois d'œuvre (type ADIBOIS)
 - **Taux d'aide** : 10 à 30% (métropole), plus dans les DOM
 - **Investissements cible** : en cours de discussion
 - **Modalités** : AAP national avec présélection régionale
- Prêts filière bois (BPI) : évolution du ratio du concours bancaire [à l'étude]
- **Calendrier : fin 2020**

Détail du dispositif « Acquisition de données LiDAR »

- IGN coordonne l'acquisition mutualisée de la couche LIDAR HD pour tous les départements métropolitains à échéance de 5 ans
- coût global de 56M€, financement plan de relance et FTAP
- Convention avec l'IGN signée dès début 2021.
- Planning des acquisitions à définir
- Concertation sur les usages

Merci de votre attention

